

EXAMEN SEMESTRIEL – SESSION NORMALE 2016 (3 heures)

I- QUESTIONS THEORIQUES : (12 pts)

- 1) Définir : l'absence, la disparition, la société, l'association, le syndicat, la fondation, les droits patrimoniaux, les droits extrapatrimoniaux, l'acte unilatéral de volonté, le contrat. (05 pts)
- 2) Présentez brièvement les caractères de la règle de droit. (04 pts)
- 3) L'acquisition de la personnalité juridique. (03 pts)

II- CAS PRATIQUE : (08 pts)

Une règle de droit entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2005 fixe à 30 crédits le nombre de crédits nécessaires pour le passage de L1 en L2. Le 29 septembre 2014, une nouvelle loi modifiant la première et portant le nombre de crédits nécessaires pour le passage de L1 en L2 à 60 crédits entre en vigueur.

- 1) Quelle est la situation de l'étudiant Atangana inscrit en L1 depuis le 15 septembre 2013 et ayant obtenu les 30 crédits fixés par la loi de 2005 ?
- 2) Quelle est la situation de l'étudiant Onana, inscrit en L1 la même année mais n'ayant obtenu que 25 crédits sur les 30 qu'exige la loi ?
- 3) Quelle est la situation de l'étudiant Zambo, qui a pris son inscription à la Faculté depuis le 15 octobre 2014 ?